

La 37^e Philippe Gilbert junior



Course cycliste pour juniors internationaux
Dossier technique



Etape 1 | Samedi 8 octobre 2022

Harzé > La Gleize (82 km)

10h30 > 11h40

Inscriptions, dossards

Inschrijvingen, rugnummers

CHÂTEAU DE HARZÉ

ROUTE DE BASTOGNE, 1 - 4920 AYWAILLE

Vestiaires / kleedkamers:

CHÂTEAU DE HARZÉ - SALLE HENOUMONT

ROUTE DE BASTOGNE, 1 - 4920 AYWAILLE

11h55 : Briefing

Tirage au sort des véhicules / Begeleiders

CHÂTEAU DE HARZÉ

SALLE DES COMTES

12h40 : Briefing sécurité

CHÂTEAU DE HARZÉ

SALLE DES COMTES

Photo-finish:

double dossard / dubbel rugnummers

13h55 : Départ officiel / Officieel start

CHÂTEAU DE HARZÉ

vers / omstreeks 16h00 :

Arrivée / aankomst

RUE DE L'EGLISE - LA GLEIZE

Podium:

Cérémonie protocolaire :

Les trois premier étape

Le vainqueur du G.P.M.

Vestiaires arrivée / kleedkamers

Permanence / permanentie :

SALLE LE WÉRIHAY RUE DE L'EGLISE, 34

4987 LA GLEIZE (STOUMONT)

Contrôle médical / medische controle

DANS LE MOBILHOME

Zone de départ

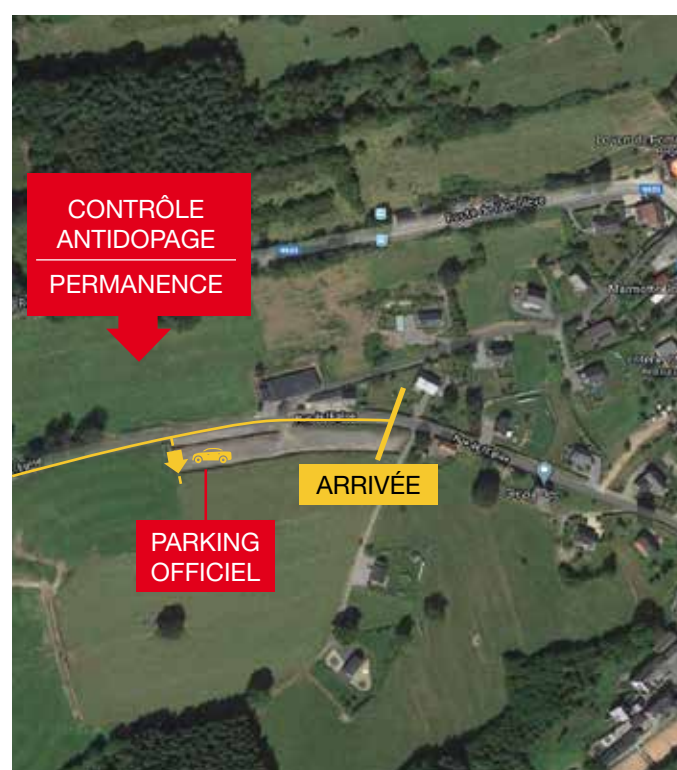
[ÉTAPE 1 et 2]

Rue de Bastogne, 1 - Harzé

Zone après l'arrivée

[ÉTAPE 1]

Salle le Werihay - La Gleize 35



Etape 2 | Dimanche 9 octobre 2022

Harzé > Remouchamps (126,5 km)

Vestiaires / kleedkamers:

CHÂTEAU DE HARZÉ - SALLE HENOUMONT
ROUTE DE BASTOGNE, 1 - 4920 AYWAILLE

12h25 : Départ officiel / Officiële start
CHÂTEAU DE HARZÉ

vers / omstreeks 15h30 : Arrivée / aankomst
ESPLANADE DE LA REDOUTE
REMOUCHAMPS

Podium :

Cérémonie protocolaire :
Les trois premiers de la 2e étape
Les trois premiers du général
Le vainqueur du G.P.M. général

Vestiaires arrivée / kleedkamers

Permanence / permanentie :

CENTRE RÉCRÉATIF
10 RUE MARSALE - 4920 REMOUCHAMPS

Contrôle médical / medische controle

DANS LE MOBILHOME

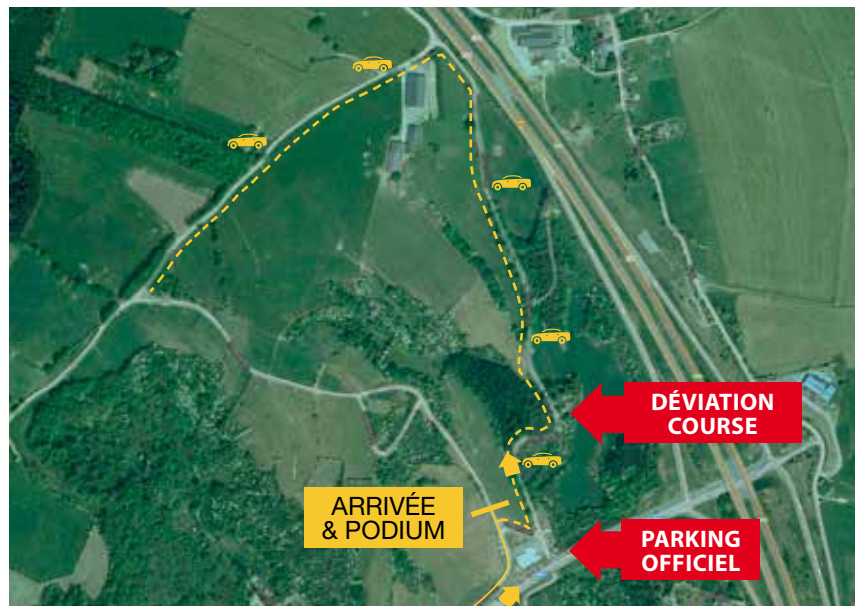
Remise des prix/prijsuitreiking :

CENTRE RÉCRÉATIF - 10 RUE MARSALE - 4920 REMOUCHAMPS

Zone d'arrivée

[ÉTAPE 2]

Côte de la Redoute



Zone après l'arrivée

[ÉTAPE 2]

10 rue Marsale - 4920 Remouchamps



37^e
La philippe
Gilbert
junior

Organisation du GUIDON D'OR
Fan club Philippe Gilbert

8-9 octobre 2022

**Epreuve U.C.I. 2.1
pour juniors**

Directeur de course :

GILON Christian
Rue du Bassin, 8
4800 VERVIERS
GSM : +32 498 578 312
E-mail: cgilroy@skynet.be

Directeur de course adjoint :

GILBERT Jeannot
Rue Bellinheid 12 B
4920 REMOUCHAMPS
GSM : +32 474 220 545
E-mail: jeangilbert@hotmail.fr

Coordinateur sécurité :

GILBERT Christian
rue Bellevue,1
4920 HARZE
GSM : +32 474 95 80 08
sophierixhon@hotmail.com

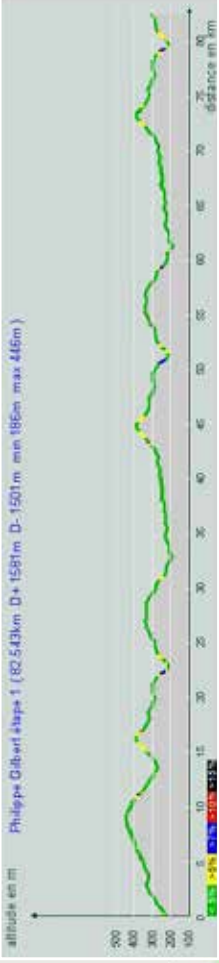
Responsable équipes :

WAUCOMONT Roger
Avenue de la Libération,1
4920 AYWAILLE
GSM: +32 473 620 613

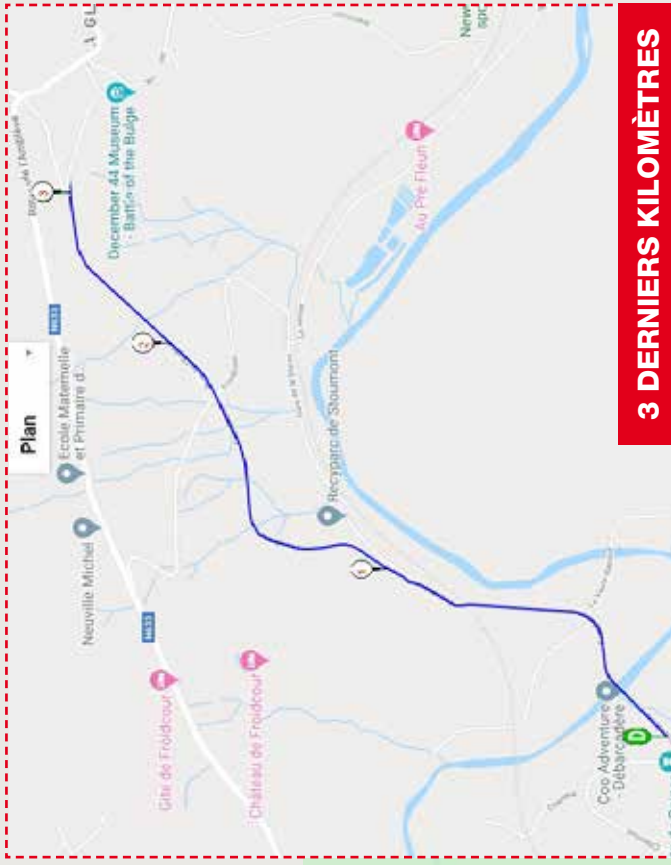
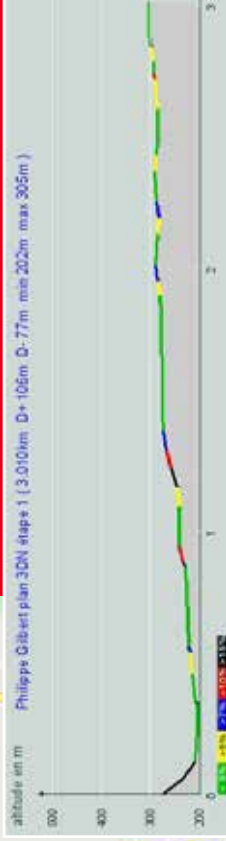
Etape 1 | Samedi 8 octobre 2022 | Harzé > La Gleize (82 km)

Communes	Rues de passages	Kms P	Kms R	38 kms/h	42 kms/h
AYWAILLE	Départ officiel : château Harzé rue de Bastogne en cortège sur 2,7km par les rues : N30 rue de Bastogne, N30 Houssonlonge			13h55	13h55
FERRIERES	Départ officiel : N30 Houssonlonge, km 0,4 N30 Pouthon, N30 Grand'Route, Werbomont N30 Bosson, km 5,7 N66 route de Stavelot	0	82	14h00	14h00
STOUMONT	Chevron N66 route de Stavelot, km 10,7 N66 route de Huy, km 13,5 dir Rahier, km 14,7 Froidville, km 15,9 rétrécissement à dr, km 18,8 Cheneux, km 19,2 Chicane, km 20,8 Zone déchets km 21,1 WO km 22,8 La Gleize rue de l'Eglise	7,3	74,7	14h12	14h10
1 ^{er} PASSAGE DE LA LIGNE STOUMONT	GPM 1 Côte de la Gleize rue de l'Eglise, N633 route de Centre, km 23,6 N633 route de l'Ambièlve, WI(km 26) km 26,2 Stoumont N633 route de l'Ambièlve, km 26,3 îlot central, km 27,4 îlot central, km 29,3 Targnon N633 gare de Stoumont, km 30,1 N645 La Lienne dir Lierneux, km 30,6 Zone déchets km 40, km 34,5 camping Les Salins, WO(km 36) km 38,6 Les Forges N645 La Lienne, km 40,1 Neufmoulin N66 route de Huy dir Malmédy, km 42,9 dir Rahier, km 44,1 Froidville, km 45,3 rétrécissement à dr, WI(km 45,5) KM 48,2 Cheneux, km 48,7 Chicane, km 50,1 Zone déchets km 50,4 km 52,2 La Gleize rue de l'Eglise WO(km 52,2)	23,2	58,8	14h36	14h32
2 ^o PASSAGE DE LA LIGNE STOUMONT	GPM 2 Côte de la Gleize rue de l'Eglise, N633 route de Centre, km 53 N633 route de l'Ambièlve, km 55,6 Stoumont N633 route de l'Ambièlve, WI(km 55,4) km 55,7 îlot central, km 56,8 îlot central, km 58,7 Targnon N633 gare de Stoumont, km 59,6 N645 La Lienne dir Lierneux, km 60,1 Zone déchets, km 60,1 début RAVITAILLEMENT km 60,3 fin, km 60,4 fin Zone déchets, WO(km 65,5) km 68 Les Forges N645 La Lienne, km 69,5 Neufmoulin N66 route de Huy dir Malmédy, km 72,4 dir Rahier, km 73,6 Froidville, km 74,8 rétrécissement à dr, WI(km 75) KM 77,6 Cheneux, km 78,1 Chicane, km 79,5 Zone déchets km 79,8, km 81,6 La Gleize rue de l'Eglise	23,3	58,7	14h37	14h33
ARRIVEE		29,3	52,7	14h46	14h42
		40,1	41,9	15h03	14h57
		45,3	36,7	15h12	15h05
		52,6	29,4	15h22	15h15
		52,7	29,3	15h23	15h16
		59,6	22,4	15h34	15h25
		68	14	15h47	15h37
		73,6	8,4	15h56	15h45
		81,6	0,4	16h09	15h56
		82	0	16h10	15h57

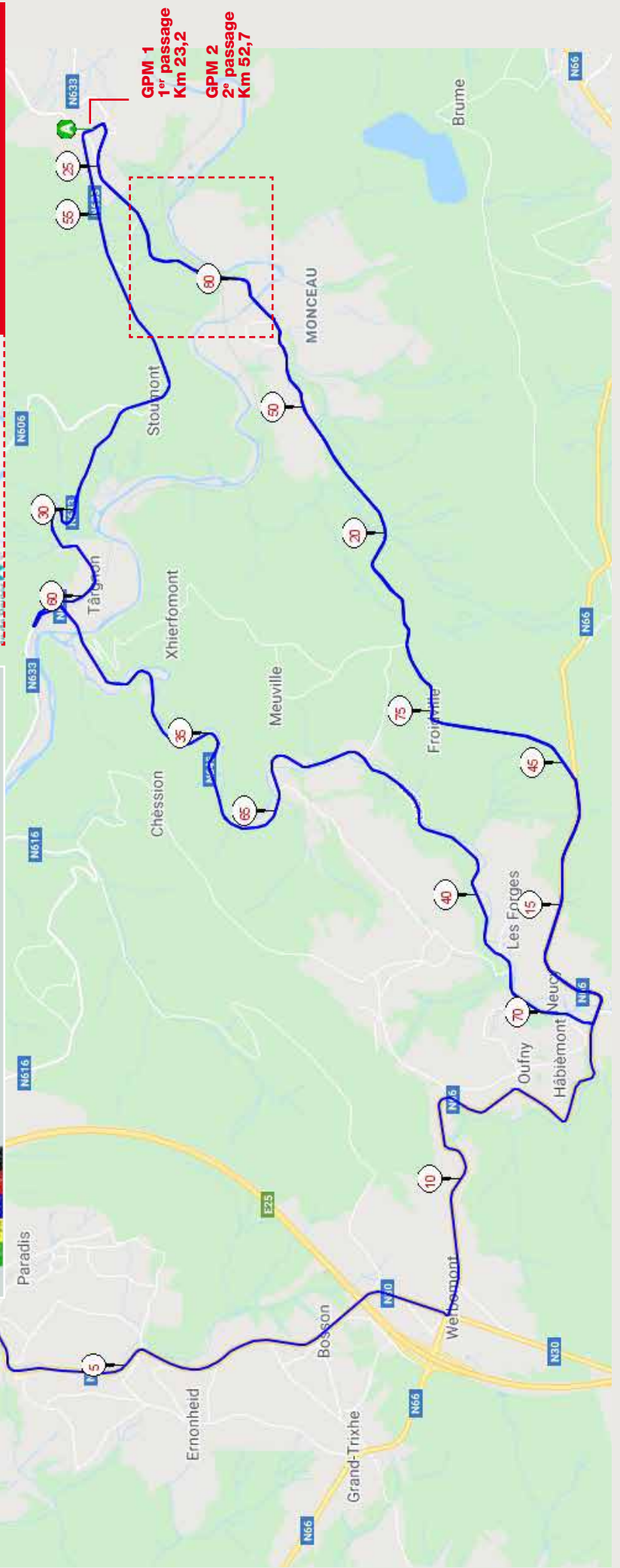
PROFIL - ÉTAPE 1



PROFIL - 3 DERNIERS KILOMÈTRES



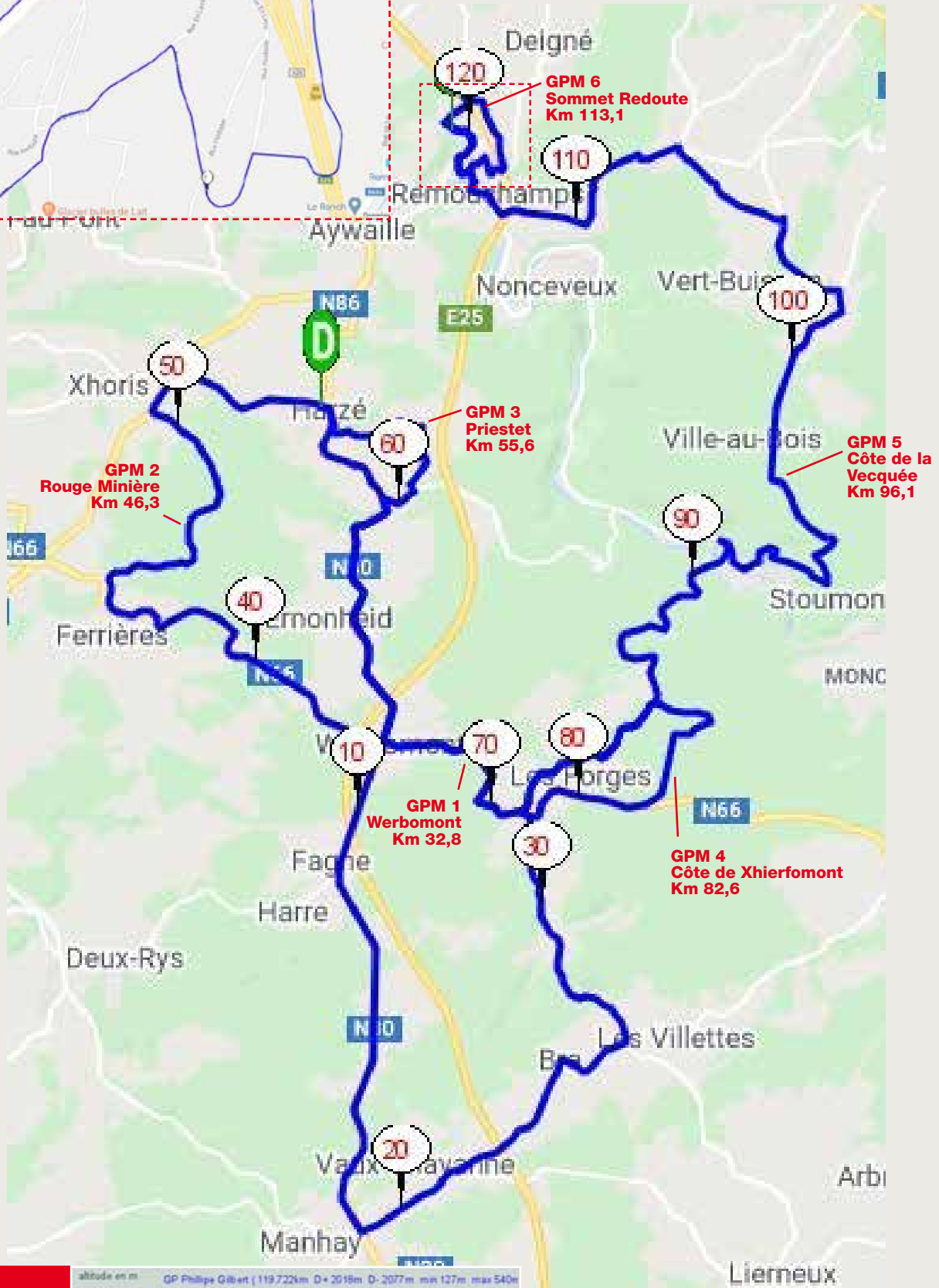
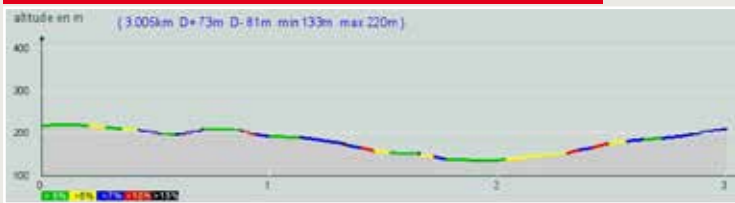
3 DERNIERS KILOMÈTRES



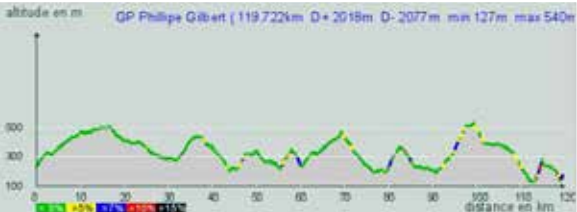
Communes	Rues de passages	Kms P	Kms R	38 kms/h	42 kms/h
AYWAILLE	Départ officieux château Harzé rue de Bastogne en cortège sur 2,7km par les rues : N30 rue de Bastogne, N30 Houssonloge			12h25	12h25
	Départ officiel : N30 Houssonloge, km 0,4 N30 Pouhon, N30 Grand'Route,	0	118	12h30	12h30
FERRIERES	Werbomont N30 Bosson, km 5,1 N30 route d'Aywaille, km 5,7 N30 route de Bastogne dir Manhay	3	115	12h35	12h34
Province Luxembourg Manhay	Harre N30 route de Bastogne, km 11,2 N30 Chêne-al-Pierre, km 11,5 îlot central, N30 En Pierreux, km15,9 N30 Manhay, km15,7 Sur Les Monts, km17,2 N651 Vaux-Chavanne Bas-Va, Hazalle km 18 N651 rue des Bousinnes dir Bra, km 19,7 N651 passage sur E25,	7,2	110,8	12h41	12h40
Province Liège Lierneux	Bra, km 23,6 Les Villettes N645 Fond Lienne dir Stoumont, km 26,5 N645 Trou de Bras Fond Lienne	21,5	96,5	13h04	13h01
STOUMONT	Chevron N645, km 29,2 N66 Neufmoulin route de Huy début GPM 1,	28,2	89,8	13h15	13h10
FERRIERES	Werbomont N66 route de Stavelot, km 33,9 GPM 1 Côte de Werbomont (arrêt du TEC), km 34,2 N66 route de Huy, km 34,4 Zone déchets km 34,7, km 36 N66 Le Grand Trixhe, km 37,5 N66 Ferrières route de la Vicomté, km41,1 N66 route de Malacord, N66 Landrecy, km 42,4 Chemin Royal dir Ferot, rue Férot-le-Fourneau, km 43,7 La Rouge Minière début GPM 2, km 44,4 La Rouge Minière, km 45,2 GPM 2 Côte de La Rouge Minière , km 46,3 rue Saint Roch, km 48,4 N86 route de Marche dir Liège, km 49,3 route de Harzé	32,8	85,2	13h22	13h17
		37,5	80,5	13h29	13h24
		43,7	74,3	13h39	13h32
		48,4	69,6	13h46	13h39
AYWAILLE	Harzé route de Xhoris, km 52,6 N30 rue de Bastogne, WO km 53 rue du Pré de Lhoneux, km 53,2 cousin Berinois, km 54,5 Priestet, km 55,6 GPM 3 Côte de Priestet (route à G), km 55,8 rue du Pré clamin, km 56,1 rue Benister, km 56,3 rue de la Fagne,	50,5	67,5	13h50	13h42
	km 57 Houssonloge N616 rue de Lorcé, WI km 57,8 N30 Houssonloge, N30 Grand'Route,	57	61	14h00	13h52
FERRIERES	Werbomont km61,8 Zone déchets km62,1 km 62,1 début RAVITAILLEMENT , km 63 zone déchets km63,3 N66 route de Stavelot	60,9	57,1	14h06	13h57
STOUMONT	Chevron N66 route de Stavelot, km 68,5 Neufmoulin N645 La Lienne, km 69,7 Les Forges N645 La Lienne, WO km 72,5 Moulin de Rahier N645 La Lienne, km 77,7 Xhierfomont dir Rahier, km 80,7 GPM 4 Côte de Xhierfomont , km 82,6 Moulin de Rahier , WI km 83,7 Moulin de Rahier N645 La Lienne km 85,2 Zone déchets km 85,5 km 89,6 carrefour N645-N633 N633 La Lienne dir Stoumont début GPM 5, km 90,4 Targnon N633 route de l'Ambève, km 92,4 Stoumont îlot central, km 92,9 N606 route de Spa, km 96,1 GPM 5 Côte de La Vecquée ,	65,1	52,9	14h13	14h03
		72,5	45,5	14h24	14h14
		80,7	37,3	14h37	14h25
		89,6	28,4	14h51	14h37
		96,1	21,9	15h02	14h47
THEUX	La Reid N606 route de Stoumont, km 98,9 N606 rue Haute Desnié, km 100,1 N606 Desnié, km 100,4 N606 rue Ry Sauvage, km 102,6 N606 rue Jehoster dir Hautregard, km 105,3 Hautregard route de Remouchamps	96,8	21,2	15h03	14h48
AYWAILLE	Remouchamps N697 rue de Spa, km 110,4 N666 av de la Porallée, km 110,8 rue du Vieux Pont, km 110,8 Zone déchets km 111, km 111 rue du Hallage, km 111,1 rue du Broux, km 111,2 rue Ladry dir La Redoute, km 111,5 rue Trotinfosse début GPM 6,	106,6	11,4	15h18	15h02
1 ^{er} PASSAGE DE LA LIGNE AYWAILLE	Esplanade de la Redoute	112,3	5,7	15h27	15h10
	km 113,1 GPM 6 Côte de La Redoute , sommet de la Redoute dir Playe, km 114,1 Playe village rétrécissement, km 114,2 Playe, km 115,1 , km 116 Sougné Remouchamps rue de Hodister, km 116,5 rue En Leva, km 116,8 rue Redoute, km 116,9 rue Ladry dir La Redoute, km 117,3 rue Trotinfosse	113,1	4,9	15h29	15h12
		116,9	1,1	15h35	15h17
ARRIVEE	Esplanade de la Redoute	118	0	15h36	15h19

3 DERNIERS KILOMÈTRES

PROFIL - 3 DERNIERS KILOMÈTRES



PROFIL ÉTAPE 2



Règlement Particulier

1. Organisation :

L'épreuve dénommée « La Philippe Gilbert juniors » est organisée par le « GUIDON D'OR, Fan club Philippe Gilbert » sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le samedi 8 octobre 2022, départ à 13h55 et dimanche 9 octobre 2022, départ à 12h25.

2. Type d'épreuve :

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier UCI Hommes Juniors. L'épreuve est inscrite en classe MJ 2.1.

3. Participation :

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 5 coureurs.

L'organisateur retiendra maximum 30 équipes de 5 coureurs.

Chaque équipe (belge et étrangère) qui participe à une épreuve internationale UCI pour Juniors payera un montant de € 50,- à l'inscription auprès du jury. Ce montant est destiné au Fonds de la Jeunesse (article 2.1.005B du règlement de la Belgian Cycling)

4. Procédure d'inscription :

Veuillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle décline l'invitation.

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.

5. Permanence :

· La permanence de départ se tient le samedi 9 octobre 2021 dès 10h au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.

· La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h30 à 11h40 le samedi 8 octobre 2022.

· La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h55 au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille.

· La permanence d'arrivée le 9 octobre se tient à partir de 14h30 : Ecole communale rue de l'Eglise, 11 à 4987 La Gleize, personne contact Gilbert Laura +32492579584.

· Pour la 2ème étape, la permanence de départ se tient le dimanche 10 octobre 2021 dès 10h au Château de Harzé, salle des Comtes Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille personne contact Gilbert Laura +32492579584.

· La permanence d'arrivée le 10 octobre se tient à partir de 13h30 : PISCINE COMMUNALE rue Sur La Heid, 8 à 4920 Aywaille, personne contact Gilbert Laura +32492579584.

· Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'Organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un jeu double de dossards et 5 plaques de cadre, ceux-ci ne seront pas à restituer après l'épreuve. Des réserves de dossards et plaques de cadre seront à disposition auprès du Juge à l'Arrivée à la signature de la feuille de départ.

· Le Directeur de Course sera le nommé GILON Christian domicilié rue du Bassin, 8 à 4800 Verviers GSM +32498578312 email : cgilroy@skynet.be

· Le Directeur de Course adjoint sera le nommé Jeannot Gilbert, domicilié rue Bellinheid, 12 à 4920 Remouchamps. Téléphone +3243844336, GSM +32474220545, email : jeangilbert@hotmail.fr

· Le coordinateur sécurité sera le nommé Christian Gilbert, domicilié rue Bellevue, 1 B-4920 Harzé. Téléphone +3243844336, GSM +32474958008, email : sophierixhon@hotmail.com

6. Signatures :

Les opérations de signature de la feuille de départ se feront au podium au Château de Harzé, dans la cour Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille.

Pour la 1ere étape de 12h30' à 13h30', par équipe, suivant ordre remis par l'Organisateur.

Pour la 2eme étape de 11h00' à 12h05', par équipe, suivant ordre inversé des voitures.

7. Radio-tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 canal 1.

8. Voitures techniques :

· Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI. Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »

· Lors des arrivées, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'Organisateur.

· Le service d'assistance technique neutre est assuré deux voitures neutres et une moto neutre.

9. Assistance médicale :

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

10. Ravitaillement :

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée et suivant les modalités reprises aux articles 2.3.026 et 2.3.027 du règlement UCI.

Etape 1 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 60,1 et des zones déchets km 20,8 – 30,6 – 50,1 – 60,1 – 79,5.

Etape 2 : une zone de ravitaillement est également prévue au km 62,1 et des zones déchets km 34,4 – 61,8 – 85,2 – 110,8.

11. Délais :

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 12% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à **cinq minutes** de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

12. Classements :

- Le Classement Général Individuel (Maillot Vert) sera calculé par addition des temps enregistrés par le chronométreur, en tenant compte des bonifications et des pénalités. En cas d'égalité dans le classement général au temps, le total des places obtenues dans les différentes étapes départagera les coureurs. En dernier ressort ce sera la place obtenue dans la dernière étape qui sera prise en compte.
- Le Classement par Equipes du jour sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs temps de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.
- Un Classement Général par Equipes sera établi après chaque étape. Il s'obtiendra par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il sera fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage : 1° Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, 2° Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, et ainsi de suite. S'il y a toujours égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du Classement Général par Equipes.
- Le classement de la Montagne G.P.M. (Maillot Blanc à Pois Rouges) sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des deux côtes répertoriées le premier jour et des six côtes répertoriées le deuxième jour. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex æquo, le nombre de 1ères places aux sommets des côtes sera déterminant et en cas de nouvel ex-æquo, la place au classement général individuel au temps sera prise en considération.

13. Trois derniers kilomètres :

La règle des 3 derniers kilomètres ne sera pas d'application

14. Prix :

L'Organisateur paiera les prix par transfert bancaire dans les 8 jours de la fin de l'épreuve. Les équipes veilleront à communiquer leur numéro de compte au plus tard lors de la confirmation des partants.

Prix Individuels par étape : 910 €

175 €	100 €	75 €	60 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Prix Individuels classement général : 385 €

70 €	40 €	30 €	25 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Prix interclubs : 380 €

75 €	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €
10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Prix G.P.M. : 250 €

125 €	75 €	50 €
-------	------	------

15. Antidopage :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Etape 1 : le contrôle antidopage a lieu au tennis rue de l'Eglise, 11 4987 La Gleize

Etape 2 : le contrôle antidopage a lieu à la Piscine Communale, rue De La Heid, 8 à 4920 Aywaille.

Un fléchage sera installé depuis la ligne d'arrivée jusqu'au local contrôle antidopage, situé près des vestiaires.

16. Protocole :

Sont tenus de se présenter aux cérémonies protocolaires qui se tiendront à hauteur de la ligne d'arrivée :

A l'issue de la 1^{ère} étape :

- Les trois premiers coureurs de l'étape
- Le leader du classement général individuel (maillot vert)
- Le premier du classement de la Montagne (maillot blanc à pois rouges)

A l'issue de la 2^{ème} étape :

- Les trois premiers coureurs de l'étape
- Les trois premiers du classement général individuel
- Le premier du classement de la Montagne

17. Environnement :

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement, ainsi que les zones de déchets mises en place par l'Organisateur.

18. Covid :

Cette épreuve sera organisée dans le respect des protocoles « Covid » en vigueur le jour de l'épreuve. Nous demandons à tous les coureurs et encadrants de se conformer strictement à ce protocole.

19. Pénalités :

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la Belgian Cycling.

GILON Christian

Directeur de course

GILBERT Jean

Président organisation

BURGUET Patrick

Coordinateur Compétitions FCWB
Comité Régional de Liège

Collège des commissaires / College van commissarissen:

SICLARI Claudio (Ita) UCI	Voorzitter/Président UCI
WILLEMS Cedric	Aankomstrechtter/Juge d'Arri
FOLLON Eric	Com. UCI Nat. 2
BURGUET Patrick	Com. 3
GERARD François	Com. 4
TONGLET Bemard	Crono/Chrono
DE MEY S6bastien	Transponden & Wedstrij dad
COURROUX Henri	Com. Moto
BETTONVILLE Jean-Mac	Piloot moto BEL CYCLING
BURGUET Patrick	Technisch Afgevaardigde

Fotofinish

LIEGE - BOURDOUX Jean

Telecom

Radio tour 2 - Freq. Kan 2 - 160.10625

National Reportage Team

HAVELANGE Michel	Telecom Team Jurywag
HAVELANGE Freddy	Speaker Radio Tour
PLOMB Rudy	Informant Moto

Liste des hôpitaux:

Citadelle Liège

Boulevard du 12^e de Ligne, 1 • 4000 Liège • +32 (0)4 225 61 11

CHU Liège

Domaine Universitaire du Sart-Tilman • Avenue de l'Hôpital - 4000 Liège • +32 (0)4 242 52 00

CHR Verviers

Rue du Parc • 4800 Verviers • +32 (0)87 21 21 11 • Urgence: +32 (0)87 21 24 00

Clinique Reine Astrid de Malmedy

Rue Devant les Religieuses • 4960 Malmedy • +32 (0)80 79 31 11 • Urgence: +32 (0)80 79 31 17

Responsables et collaborateurs:

Directeur de course :	Gilon Christian	+32 (0)498 57 83 12
Directeur de course adjoint :	Gilbert Jeannot	+32 (0)474 220 545
Coordination sécurité :	Gilbert Christian	+32 (0)474 958 008
Commissaire de la police locale :	Pellet Stéphane	+32 (0)497 400 145
Responsable ardoisier :	Karlien Duyssens	+32 (0)476 532 275
Moto GPM :	Salmon Daniel	+32 (0)477 34 6556
Responsable signaleurs :	Gilbert Christian	+32 (0)474 988 008
Ambulance :	I.N.S. by Moreau	+32 (0)4 377 20 88
Médecin :	Doudou Jean-Raymond	+32 (0)494 81 92 96 ou +32 (0)495 12 31 09
Responsable motos sécurités civils :	Salmon Daniel	+32 (0)477 34 65 56
Responsable voiture neutre :	NHT Vision	+32 (0)495 36 94 97
Responsable car balai :	Lawarrée Jacky	+32 (0)495 165696
Drapeau rouge 1 :	M Broodcorens Herman	+32 (0)477 365 641
Drapeau rouge 2 :	Mme Broodcorens Herman	+32 (0)477 943 743
Drapeau vert :	Deceuninck	
Responsable COVID-19 :	Roger Waucoumont	+32 (0)473 62 06 13

Palmarès



1986 :		1.CORVERS F.	2.SCHRUFF (D)	3.STROUKEN P. (NL)
1987 :		1.STROUKEN P. (NL)	2.DORPER A. (D)	3.CORVERS F.
1988 :		1.STROUKEN P. (NL)	2.VERVORT W.	3.KEMPER G. (NL)
1989 :		1.NELISSEN D. (NL)	2.DEMARCIN F.	3.VETTENBURG D.
1990 :		1.VAN DE VOUWER K.	2.MISSOTTEN A.	3.GOOSENS V.
1991 :		1.MOOREN M.	2.LAFNEAU F.	3.DEMARBAIX S.
1992 :		1.JOACHIM B. (LUX)	2.RUTSAERT T.	3.ROODHOOFD Ch.
1993 :		1.PETTERS I. (NL)	2.VERBRUGGHE R.	3.DANIELS D.
1994 :		1.VANDEWALLE J.	2.DECEUSTER B.	3.DANIELS D.
1995 :		1.SPOORMAKERS S.	2.THEUNIS W.	3.BALCAEN J.
1996 :		1.VAN DER KOOIJ V. (NL)	2.TRICARIO A.	3.GUILLIAMS M.
1997 :		1.DE WARD B. (NL)	2.MURAVYEV D. (KAZ)	3.CAPELLE A.
1998 :		1.BAETENS	2.PAUWELS C.	3.GILSON A.
1999 :		1.THANS B.	2.DE WEERT K.	3.ABAKOUMOV I. (RUS)
2000 :		1.VAN KECK P.	2.KWANTEN Fr. (NL)	3.DE KORT K. (NL)
2001 :		1.PETERS S. (NL)	2.ENNEKENS S.	3.MONFORT M.
2002 :		1.VANSTARANTA J. (FIN)	2.STAMSNIJDER T.(NL)	3.BEERNAERT J.
2003 :		1.BAKELANTS J.	2.MELIS J.	3.DE GREEF F.
2004 :		1.MUSCAT R. (MALTE)	2.MAES N.	3.DEPREZ B.
2005 :		1.CRABE K.	2.BAUGNIES J.	3.JOSEPH S.
2006 :		1.LODEWICK K.	2.DE WINTER W.	3.LIGTHART P.
2007 :		1.ROBERT F.	2.KREDER R.	3.VERMOT J.
2008 :		1.BOEVE M. (NL)	2.DE JONGHE K.	3.BOSTER J. (NL)
2009 :		1.LUTGEN J. (NL)	2.DEBIE S.	3.FORGET G.
2010 :		1.STUYVEN J.	2.BECKERINGH D.	3.ADAMS J.
2011 :		1.CAPIOT A.	2.JULIUS J. (Afrique du sud)	3.RUYTERS B.
2012 :		1.VAN GESTEL D.	2.VAN DER POEL M.(NL)	3.DELTOMBE
2013 :		1.VAN GOMPEL M.	2.GALLE T.	3.VAN HOOYDONCK N.
2014 :		1.VAN DINGENEN J.	2.PALM M.	3.BOGAERTS S.
2015 :		1.BRUNEL A.	2.VAN DER HOORTST D. (NL)	3.LAMBRECHT B. (BE)
2016 :		1.PIDCOCK Thomas	2. BRUNEL Alexys (F)	3. VAN DER DOOL Jens (NL)
2017 :		1.EVENEPOEL R.	2.GRIGNARD S.	3.SAUVAGNARGUES J. (GBR)
2018 :		1.CLAEYS R.	2. ASKEY L. (GBR)	3.HOUTEKIER J.
2019 :		1.BROUWERS E.	2. GELDERS G.	3.REINDERINK P.
2020 :		1.DE LIE ARNAUD	2. GREGOIRE ROMAIN (F)	3.LABROSSE JORDAN (F)
2021 :		1.PLACE MAXENCE	2. POOLE MAX (GBR)	3.VAN RAEMDONCK CÉDRIC



ŠKODA

PKOI